

## 4 Les conditions

Pour l'AVF :

- Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales, âgé de moins de 18 ans en janvier de l'année en cours.
- Avoir un quotient familial inférieur à 700 € en janvier.
- Avoir perçu des prestations familiales au titre du mois d'octobre 2021.
- La durée du séjour est au minimum d'1 nuit et au maximum 14 nuits.
- La présence d'au moins un adulte et un enfant ayant-droit est obligatoire pendant le séjour.
- Les enfants entre 3 et 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire.

VACAF refusera donc la prise en charge de la totalité du séjour hors période de vacances scolaires.

Pour l'AVE:

- Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales, âgé de plus de 3 ans et moins de 18 ans en janvier de l'année en cours.
- Avoir perçu des prestations familiales au titre du mois d'octobre 2021.
- Avoir un quotient familial inférieur à 700 € en janvier.
- Le séjour est exclusivement réalisé par un organisateur conventionné, en France métropolitaine, avec VACAF et se déroulera **obligatoirement pendant les vacances scolaires**, entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours, pour une durée minimum de 5 jours consécutifs et 15 jours maximum.

Plus d'infos sur :

caf.fr  
vacaf.org

3230

Service gratuit  
+ prix appel



Vous n'avez aucune démarche à effectuer !

Si vous remplissez les conditions, vous recevrez en début d'année, un courrier vous précisant la durée, le taux de l'aide ainsi que le plafond.

**Dès que vous recevrez votre courrier, réservez au plus vite vos vacances, l'offre peut être limitée.**



# AIDES AUX VACANCES



AVFamilles



AVEnfants

Campagne vacances 2022 - réalisation Caf de l'Eure



# 1 Choisissez la formule adaptée à votre famille dans 3600 destinations labellisées VACAF



**Aides**  
**Vacances**  
**Familles**



**Aides**  
**Vacances**  
**Enfants**



**COLONIE,**  
**CAMP**



**CAMPING**



**MOBIL HOME**



**LOCATION, PENSION,**  
**DEMI-PENSION**



# 2 Réservez votre séjour

1. Consulter le site **vacaf.org**

**Pour l'AVE :** Dans la rubrique « Enfants » indiquez votre département « 27 » puis sur « AVEN »

**Pour l'AVF :** dans la rubrique « Familles » indiquez votre département « 27 » puis sur « AVF »

2. Cliquez sur « centres agréés » puis sur « rechercher »

3. Contacter le centre de vacances choisi et indiquer votre **numéro d'allocataire** en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVE ou AVF.

4. Réservez le séjour auprès de l'organisateur de vacances. L'organisateur vous indiquera ce qu'il vous reste à payer.

5. Envoyer les arrhes pour confirmer votre réservation

6. L'aide financière sera versée directement à VACAF.

7. Réglez le solde du séjour, déduction faite du droit AVE ou AVF.



# 3 Le calcul de votre aide

Votre aide est calculée uniquement sur le coût de l'hébergement (location du logement ou de l'emplacement, plus la restauration dans le cas d'un forfait pension complète ou demi-pension, et frais éventuels de dossier).

Exemple :

	-	 <b>Aides</b> <b>Vacances</b> <b>Familles</b>	=	Reste à charge
LOCATION 800 €		30% = 240 €		560 €